Réservé aux abonnés

Télétravailler dans un lieu de rêve, la fausse bonne idée ?

Répondre à ses mails les pieds dans l'eau ou assister à une réunion face aux sommets deviendrait-il la norme ? De la Normandie aux Maldives, les acteurs du tourisme rivalisent d'idées pour allier travail et détente… quitte à sortir du cadre.

Par **Marine Sanclemente**
Publié il y a 3 heures

Un cadre sur trois envisagerait d'installer son bureau dans un lieu ordinairement réservé aux vacances, d'après un sondage OpinionWay pour Pierre & Vacances réalisé en septembre 2020.
olezzo/stock.adobe.com

Île confetti, eau turquoise, sable blanc. En ces temps de crise sanitaire et de fermeture des frontières, la plage paradisiaque est souvent cantonnée à une carte postale sur un réfrigérateur ou à un fond

d'écran sur son ordinateur de bureau. Mais avec le déploiement des mesures de télétravail dans les entreprises, le rêve pixelisé n'a plus rien d'un fantasme. Privés de clients, les hôteliers s'inscrivent à corps perdu dans la tendance du *workation*, contraction de *work* (« travail»), et de *vacation*, (« vacances »). Avec son offre « Travailler chez soi, aux Maldives », le resort LUX* North Male Atoll ne fait pas exception. Dans ses villas sur pilotis de 300 à 980 m², avec Wi-Fi haut débit, le bureau prend la forme d'un espace entre ciel éblouissant et lagon d'émeraude foisonnant.

C'est aussi une offre idéale pour un couple dont les vacances ne coïncideraient pas.

La journée terminée, les vacances peuvent commencer. « *Nous avons adapté notre offre aux contraintes professionnelles éventuelles, avec des horaires rallongés au spa ou à la salle de fitness, ainsi que des excursions nocturnes* », détaille Véronique Berthier, directrice des ventes de la zone Europe. « *C'est aussi une offre idéale pour un couple dont les vacances ne coïncideraient pas. On peut partager des moments de qualité dans un cadre idyllique, sans que les enfants ne perturbent la journée de travail grâce à un service de baby-sitting* », complète-t-elle. Pour l'heure, les réservations peinent à décoller. Délocaliser son bureau dans un décor de carte postale a un prix : 8000 euros par couple pour 7 nuits, vols non inclus.

Fenêtre opportuniste

Un coût qui n'a pas découragé David Davinroy, dirigeant d'une agence de services dans le domaine de la restauration. « *Après des mois enfermés dans mon appartement à Genève , je n'arrivais plus à penser clairement* », confie-t-il. Pour rompre avec le quotidien, il réserve un chalet dans les Alpes. « *J'ai créé des habitudes nouvelles : me lever à cinq heures du matin pour travailler face à la nature, prendre un vrai*

petit déjeuner, faire une sieste en fin de matinée... En écoutant le rythme de mon corps, j'ai gagné en productivité », s'enthousiasme ce nouvel adepte du télétravail.

> **On assiste à l'émergence d'un tourisme du télétravail qui s'apparente souvent à une échappée vers la nature pour se protéger des exagérations du milieu urbain.**
>
> Ronan Chastellier, sociologue

« *Le plaisir dans le métier met la perfection dans le travail* », disait déjà Aristote. Comme David Davinroy, un tiers des cadres envisageraient d'installer leur bureau dans un lieu ordinairement réservé aux vacances, d'après un sondage OpinionWay pour Pierre & Vacances (réalisé les 16 et 17 septembre sur un échantillon représentatif de 1 002 personnes). Une tendance encore plus marquée chez les jeunes, avec 31 % des 18-34 ans. « *On assiste à l'émergence d'un tourisme du télétravail qui s'apparente souvent à une échappée vers la nature pour se protéger des exagérations du milieu urbain. Pour certains citadins, c'est aussi une manière d'investiguer le lieu où on va s'établir plus longtemps pour les vacances* », explique au *Figaro* le sociologue Ronan Chastellier, qui a pris part à l'étude.

Tendance de fond ou hausse de circonstance encouragée par des hôteliers qui tentent de pallier la baisse d'occupation ? « *Les tendances sont toujours des fenêtres opportunistes et, par les temps qui courent, les hôteliers ont trouvé une bonne manière de se réinventer. Mais cette forme de tourisme est une véritable mutation anthropologique* », assène le sociologue. D'après lui, la jeune génération aurait tendance à privilégier la possibilité de prolonger les

temps de loisirs à un salaire important. « *Cela introduit de l'entrepreneuriat dans le salariat. Travailler ailleurs, c'est travailler dans le fun* », conclut-il.

Un cadre sur trois envisagerait d'installer son bureau dans un lieu ordinairement réservé aux vacances, d'après un sondage OpinionWay pour Pierre & Vacances réalisé en septembre 2020. *Akin Ozcan - stock.adobe.com*

Bureaux ergonomiques et Wi-Fi haut débit

Attention toutefois à ne pas sacrifier ses conditions de travail. Pour Maxime Friess, fondateur de la plateforme de location de biens de prestige Emerald Stay, pas question de laisser ses clients poser leur ordinateur sur un coin de table. « *Afin que notre offre ne soit pas une simple opération marketing, nous avons largement investi dans les équipements : chaises de bureau ergonomiques, larges écrans d'ordinateur, serveurs garantissant une excellente connexion...* », détaille-t-il.

Sans surcoût pour le client, ces aménagements sont installés dans les établissements sur simple demande. « *Nous redirigeons aussi nos - hôtes vers les propriétés qui se prêtent au mieux à un séjour de type*

“workation”, afin qu'ils puissent s'isoler des amis ou de la famille », ajoute le fondateur, qui se félicite de la forte demande du produit dans les stations de Morzine et de Chamonix. D'autres voyagistes jouent la carte de l'originalité, à l'instar de Best of Tours et de ses séjours avec cours de langue et excursions nocturnes, au Maroc ou en Italie.

Des visas pour attirer les télétravailleurs

L'agence Normandie Attractivité cible particulièrement les Franciliens à travers sa campagne de promotion «La Normandie, ça vous télétravaille», lancée en octobre. *Agence Why*

Mais les hôtels et les tour-opérateurs ne sont pas les seuls à saisir cette opportunité. Des États comme la Barbade, les Bermudes, l'Estonie ou la Géorgie cherchent à séduire les télétravailleurs avec des visas spécifiques de six mois minimum. En France, les agences régionales rivalisent de campagnes de promotion. Dernière en date, « La Normandie, ça vous télétravaille » vise à attirer les Franciliens pour des longs séjours. « *L'Orne est l'un des cinq départements français qui a gagné le plus de population pendant le confinement. On espère transformer l'essai* », explique Anne-Sarah Moalic, directrice déléguée de l'agence Normandie Attractivité. La liste des atouts de la région est longue : proximité de Paris, marché immobilier attractif, dynamisme entrepreneurial, cadre idyllique… « *La même qualité de vie qu'en vacances, sans se couper de ses repères* », assure la professionnelle.

Reste toutefois une zone d'ombre. Si l'idée de faire un saut à la plage sur sa pause déjeuner est séduisante, les employeurs sont-ils vraiment prêts à autoriser leurs salariés à faire le tour du monde ? « *Ce n'est pas évident, il va falloir trouver le bon équilibre dans les mois prochains* », concède Anne-Sarah Moalic. À cette question, il paraît impossible pour les acteurs du tourisme de donner autre chose qu'une réponse… de Normand.

Télétravailler à l'étranger : que dit la loi ?

Sur ce sujet à la croisée des sphères professionnelle et privée, l'absence de réglementation dans le code du travail ne signifie pas que tout est permis. Dans la loi, le télétravail est « *l'exercice par un salarié de son emploi dans un autre lieu que celui de son employeur* ». Le salarié doit impérativement obtenir de son employeur un accord écrit et signé incluant des modalités particulières (une durée et un lieu définis) et être joignable sur des plages de travail précises. « *Mais*

avec des décalages horaires importants, cela peut s'avérer compliqué à gérer », nuance Florence Mercade-Choquet, avocate au barreau de Versailles.

Par ailleurs, « *travailler depuis un hôtel soulève la problématique de confidentialité en cas d'acc* *à condition que l'employeu* *u voyagiste ou de l'hôtelier.* » s'agira d'un accident « pers seul responsable de son vo